

seraient «Canadiens». Nous voulons que les deux nations, canadienne-française et canadienne-anglaise, puissent conserver leur entité propre dans un seul Canada.

Nous, du Québec, refusons d'abdiquer notre droit à la langue française et nous luttons pour qu'au Canada, les deux langues soient officielles.

Nous, du Québec, tenons à conserver jalousement nos traditions et notre droit civil.

Et pourtant, sur la question du drapeau, alors que le parti conservateur, notre chef en tête, nous offrait un drapeau qui consacrait justement cette dualité ethnique, historique et culturelle, nous disons: Non. Nous voulons un seul drapeau pour un seul Canada.

Tout aussi étonnante est la réaction de nos collègues de langue anglaise qui, de tout temps, ont marqué une préférence pour l'uniformisation canadienne et qui, tout à coup, nous offrent la moitié du drapeau pour y inscrire le fait français.

Or, monsieur le président, si des hommes publics se sont ainsi laissé mener comme des bambins par leur sentiment, c'est sans doute parce que l'opinion canadienne était diversifiée et changeante, mais aussi parce que, encore une fois, le «contexte» politique a refusé de laisser sa place à l'honnêteté pure et simple...

**M. Drouin:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

**M. Girouard:** Et tout en félicitant...

**M. Drouin:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. L'honorable député pourrait-il nous dire s'il favorise ou non l'amendement préconisé par son parti?

**M. Girouard:** Je comprends l'inquiétude de l'honorable député de connaître ma position là-dessus, mais s'il a la gentillesse, la délicatesse, du moins la politesse d'attendre la conclusion de mon discours, je me ferai un plaisir de lui révéler ma prise de position là-dessus.

**M. Drouin:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. A mon avis, l'honorable député a mis suffisamment de temps aux remarques introductrices de son discours; d'ailleurs je comprends que cela lui ait pris bien du temps aussi à «s'introduire» à la Chambre, car on ne l'y a pas vu depuis plusieurs mois. Toutefois, monsieur l'Orateur, je pense que l'honorable député devrait s'en tenir à la décision de la présidence.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable député de Labelle a la parole.

**M. Girouard:** Pour ce qui est de savoir si depuis plusieurs mois l'honorable député ne m'a pas vu à la Chambre, je laisse cela à la discrétion de mes confrères à la Chambre,

aux visiteurs dans les tribunes et aux journalistes, lesquels savent à quoi s'en tenir à ce sujet. Si l'honorable député se sent tellement à son aise et s'il croit m'intimider par ses injures, il manque son coup, parce qu'il est plus difficile de dire la vérité que d'injurier les autres, et s'il croit par ce moyen m'intimider, il se trompe.

**M. Drouin:** Monsieur l'Orateur, tout ce que je demande, c'est que l'honorable député, dans ses remarques, se conforme à la décision de l'Orateur.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable député de Labelle connaît le Règlement de la Chambre, et en particulier la décision qui a été rendue par l'Orateur cet après-midi, au moment où il a invité les honorables députés à respecter un peu plus le Règlement qui les oblige à s'en tenir strictement au sujet à l'étude, c'est-à-dire, dans ce cas-ci, un amendement, une modification à la motion principale.

**M. Girouard:** Avec humilité, monsieur l'Orateur, je me permets de rappeler que l'orateur qui a parlé avant moi, pendant 15 minutes a parlé de la Bible avant de dire un seul mot sur le référendum; il a pourtant bénéficié de l'indulgence des honorables députés.

A ce moment-ci, je me permets de souligner, avant de dire si je suis en faveur ou non d'un référendum, qu'en ce qui me concerne, par rapport à mon parti et selon la conception que je me fais de la politique, c'est ma conscience qui dicte mon vote et non pas le chef du parti.

Maintenant, monsieur l'Orateur, tout en félicitant le premier ministre d'avoir mené à bon port son projet de drapeau distinctif, je dois le blâmer sévèrement d'avoir entraîné les Canadiens dans un imbroglio qui s'est avéré désastreux.

Au cours de sa campagne électorale, le premier ministre s'est contenté de dire que le Canada aurait un drapeau distinctif.

Pour le Québec, un drapeau distinctif ne devait contenir aucun signe d'attache avec le passé. Mais pour les autres provinces, un drapeau distinctif serait un drapeau qu'aucun pays ne possède...

**M. Drouin:** Monsieur l'Orateur, de nouveau j'invoque le Règlement. Tout à l'heure, vous avez rendu une décision, et il est évident que l'honorable député de Labelle ne veut pas s'y conformer.

Dans les circonstances je demande qu'il soit rappelé à l'ordre sans délai.

**L'hon. M. Martineau:** Monsieur le président, il me semble que l'honorable député d'Argenteuil-Deux-Montagnes (M. Drouin) devrait avoir la courtoisie—je sais qu'il est ordinairement animé de beaucoup de courtoisie—de laisser à l'honorable député qui a actuellement